



# Promotion du leadership féminin : Le Togo classé 1er en Afrique de l'Ouest

Le Togo occupe le 1<sup>er</sup> rang en Afrique de l'Ouest et la 7<sup>e</sup> place dans la zone sub-saharienne en termes de progression des femmes à des postes de responsabilité et dans l'entrepreneuriat. C'est ce qu'indique le rapport « Women, Business and the Law 2021 » (Les Femmes, l'Entreprise et le Droit) de la Banque mondiale paru en ce mois de Février 2021.

Selon le rapport, le Togo réalise un score de 84,4 supérieur à la moyenne des pays évalués en Afrique sub-saharienne (71), se classant ainsi à la 7<sup>ème</sup> place sur le continent devant le Liberia, la Côte d'Ivoire, la Mozambique, la Zambie, Tanzanie, Kenya, le Rwanda.

Selon le gouvernement togolais, cette performance vient confirmer les efforts réalisés par le pays dans l'amélioration constante et soutenue du cadre réglementaire et surtout la promotion du leadership féminin dans les activités économiques et politiques avec une participation effective et influente des femmes dans les instances de prises de décisions.

En effet, pour la première fois au Togo, les postes de [Présidente de l'Assemblée Nationale](#), du [Premier Ministre](#), du [Secrétariat Général de la Présidence](#) et du Ministre de La

Défense sont revenus aux femmes.

Il faut également noter un accroissement du nombre de femme dans [l'actuel gouvernement](#), ainsi que la présence des femmes dans la gestion des communes en tant que conseillers municipaux.

La progression de la proportion de femmes entrepreneurs, se justifie également par la force des différentes politiques en faveur de la consolidation du tissu économique et du développement par de nouvelles mesures prises pour faciliter le partage des risques avec les mécanismes de financement tel que le [MIFA](#) et le [FNFI](#).

A cela s'ajoute l'octroi de 25 % des marchés publics aux jeunes et femmes entrepreneurs Togolais, une innovation qui témoigne de l'ambition des autorités du pays pour les jeunes entrepreneurs

Par ailleurs au Togo, les réglementations de liberté de circulation, d'accès à l'emploi, de rémunération au travail et des prestations de retraites (pensions), sont les mêmes pour les femmes que pour les hommes. En matière de propriété et de succession, les femmes ne détiennent que 80% des droits dont disposent les hommes.

Il faut souligner que dans ce rapport, les pays sont notés sur huit indicateurs que sont la mobilité, le lieu de travail, le salaire, le mariage, la parentalité, l'esprit d'entreprise, les actifs et la retraite.

En Afrique-subsaaharienne, c'est l'île Maurice qui occupe la première place avec un score de 91.9, soit seulement un écart de 7,5 de plus que le Togo.

Selon le document, les dix économies (Belgique, Canada, Danemark, France, Islande, Irlande, Lettonie, Luxembourg, Portugal et Suède) sont celles qui ont obtenu un score de 100, ce qui signifie que leurs lois accordent les mêmes droits aux

femmes et aux hommes dans les domaines évalués.

**David Soklou**